



# Démarche pour la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire à l'échelle communale

Journée du 14/12/2017



# Exemple de démarche

- Phase de préparation
- Mise en œuvre des OLD communales (donner l'exemple)
- Information des propriétaires de la démarche
- Visite diagnostic
- Visites de contrôle (2 à 3)



# 1) Phase de préparation

## Objectif : identifier les périmètres à débroussailler

- Cartographier les zones soumises aux OLD
- Cartographier les OLD des linéaires (largeurs)
- Identifier les zones d'intervention prioritaires (OLD communales et OLD bâtis) - Appui possible de la DDT, SDIS, ONF, COFOR
- Préparer un calendrier d'intervention
- Préparer les visites chez les propriétaires



## Un outil cartographique : le S.I.G

- Fond IGN – photographie aérienne
- Cadastre numérisé
- Répertoire des chemins communaux/chemins ruraux
- Documents d'urbanisme

## Objectifs :

- Qui doit faire quoi ?
- Préparer les visites “Diagnostic” et les fiches



## 2) Information des propriétaires

### **Objectifs :**

- Sensibiliser et encourager les propriétaires
- Affirmer sa volonté d'aboutir

**→ Un courrier d'information du maire**

**→ Réunions publiques** (support DVD, plaquettes, brochures...)



## 3) Visites Diagnostic

### Objectifs

- Pour chaque propriétaire, avoir un état des lieux/réglementation
- Donner les démarches à suivre pour intervenir sur un fonds voisin
- Donner les conseils pour faire les éclaircies
- Donner les conseils sur la conduite à tenir en cas de sinistre

→ Prestation de service offerte par la commune qui nécessite du personnel formé

Période : été - automne

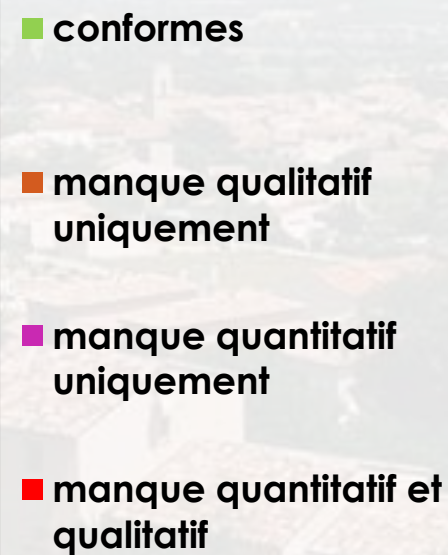
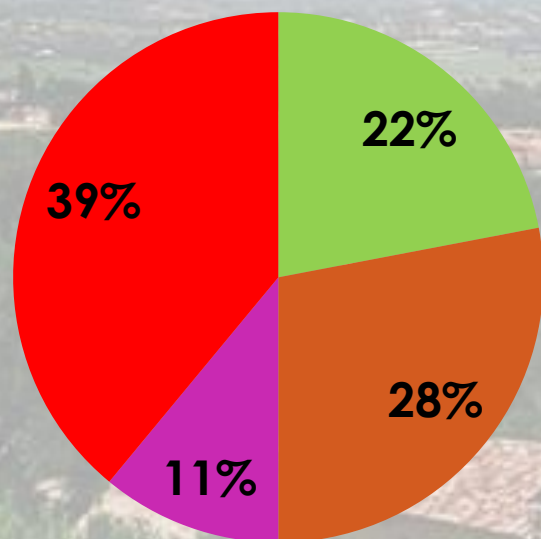
Envoyer un compte rendu de visite



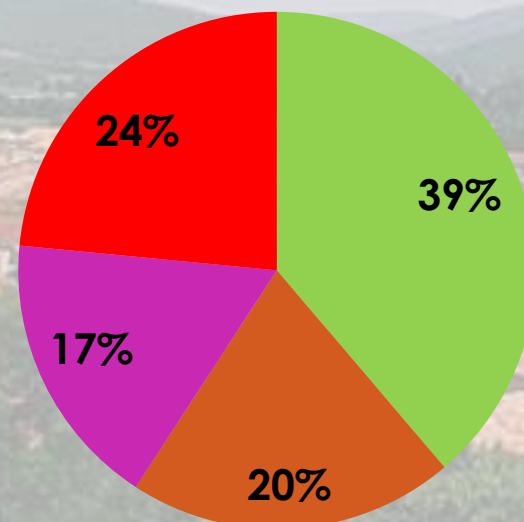
# 3) visites Diagnostic

## Exemples de bilan après visites Diagnostic

TRETS (13)



RAMATUELLE (83)



## 4) Visites de contrôle

### Objectifs :

- Vérifier que les préconisations émises ont été réalisées
- Voir les propriétaires qui n'ont pu être déjà vus
- Poursuivre les conseils techniques
- Régler les conflits entre propriétaires
- Débuter les mesures coercitives (ne pas attendre!!)

**1<sup>er</sup> contrôle : en moyenne 4-6 mois après le diagnostic**





## 4) Visites de contrôle

### 1<sup>er</sup> contrôle : en moyenne 4-6 mois après le diagnostic

Situation devenue conforme	<i>Courrier de « reconnaissance » du travail réalisé</i>
Evolution mais encore insuffisant	<i>Nouveau délai</i>
Aucune évolution	<i>Nouveau délai avec <b>Mise en demeure</b></i>

### 2<sup>ème</sup> contrôle : 2 à 4 mois après le 1<sup>er</sup> contrôle

Situation devenue conforme	
Evolution mais encore insuffisant	<i>Nouveau délai avec <b>Mise en demeure</b></i>
Aucune évolution	<i><b>T.A - Procédure de débroussaillage d'office</b></i>

## 4) visites de contrôle - Bilan

Après 2 visites de contrôle :

	TRETS	RAMATUELLE
Cas conformes ou très proches de la conformité	86%	83%
Nombre de propriétaires rencontrés	81%	61%
Nombre de TA émis	3%	4%

Dans les deux cas, souhait du Maire de faire un 3<sup>ème</sup> contrôle avant procédure de débroussaillage d'office

# Bilan global de la mission

- **Conditions de réussite :**
  - Action exhaustive
  - **Affirmer la volonté d'aboutir**
  - **Réaliser les OLD communales**
  
- **Difficultés récurrentes :**
  - **Aspect quantitatif** : intervention sur un fonds voisin : 75% des cas
  - **Aspect qualitatif** : éclaircie insuffisante : 85% des cas



# 5) Suivi annuel du débroussaillage

## 1. Animation et conseil par la commune.



## 2. Contrôles réguliers réalisés au printemps



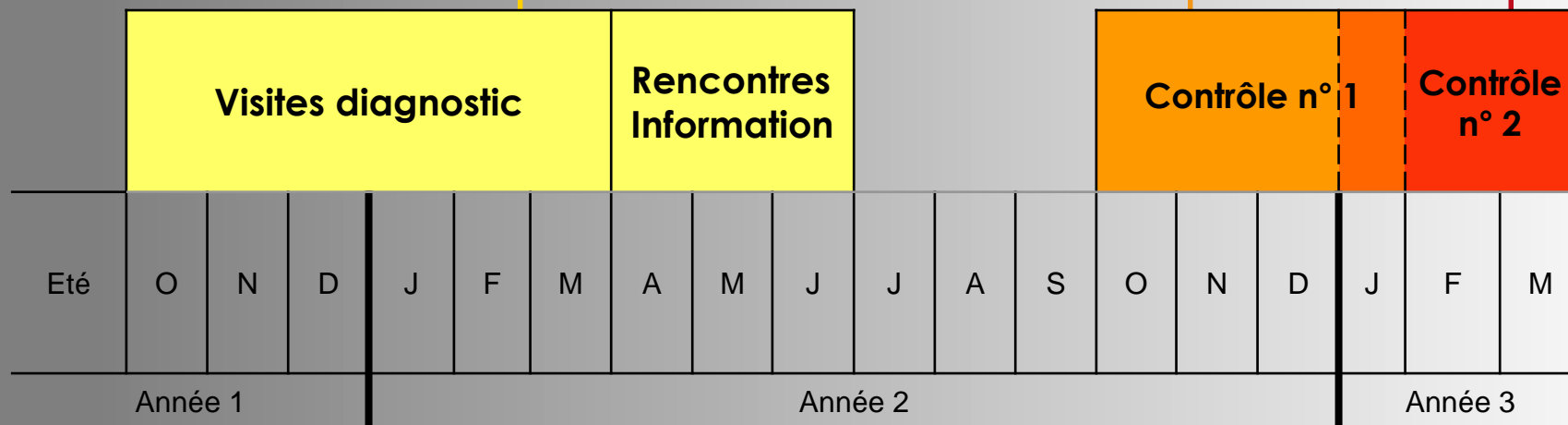
# Proposition de calendrier

## Calendrier total : 18 mois

Courrier d'information,  
compte-rendu de visite

Courrier de  
rappel ou mise en  
demeure

Mise en demeure  
ou travaux  
d'office





**Collectivités forestières  
Occitanie**

**Merci de votre attention**

